



Compte-rendu du Conseil Municipal de Ligny-le-Ribault Conseil municipal du lundi 12 octobre 2020

L' an 2020 et le 12 Octobre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Polyvalente sous la présidence de Madame DURAND-GABORIT Anne, Maire

Présents : Mmes : DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, KAKKO-CHILLOFF Anne, LANGUILLE-FLEUREAU Florence, MINIERE-GAUFROY Claire, SOULIER Patricia, VALIOT Tatiana, MM : BERTRAND Nicolas, DURANT DES AULNOIS Dominique, FOUGERET Eric, GOUBERT Alex, THEFFO Jean Marie, VALLICIONI Marc, VAN HILLE Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme OLIVIERI-VALOIS Elisabeth à M. BERTRAND Nicolas

Invité(s) :M. ROCHE Jean-Paul

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGUILLE-FLEUREAU Florence

Compte-rendu de la dernière séance : la séance du 15 juillet 2020 est validée à l'unanimité

Ordre du jour :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. ComCom des Portes de Sologne : rapport d'activités 2019 2. ComCom des Portes de Sologne : Fonds de concours 2020 3. Aide Départementale : appel à projet Volet 3 (2021) 4. Travaux école (2020) 5. Eclairage public 6. Souvenir Français : subvention plaque 7. Autorisation de cession d'un chemin communal 8. Nomination voies et chemins 9. Point sur les services scolaires et périscolaires 	<ol style="list-style-type: none"> 10. Délibération étude surveillée – Année 2020-2021 11. Point Travaux eau et assainissement 12. Urbanisme : Scot et PLUi 13. Communication 14. Règlement intérieur 15. Tourisme et fleurissement 16. Amicale du personnel CCPS => désignation représentant élus 17. Opérations budgétaires 18. Informations et questions diverses

1. ComCom des Portes de Sologne : rapport d'activités 2019

Délibération N° 2020-049

Monsieur Roche, Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne présente le rapport d'activité de l'année 2019.

Le présent rapport retrace ainsi les activités de la Communauté de Communes exercées durant l'année 2019. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), les habitants du Canton et toute personne intéressée par les réalisations intercommunales. Il constitue de surcroît une mémoire des différentes actions entreprises par la collectivité sur cette année, tout en apportant les éléments nécessaires à la connaissance du fonctionnement et du rôle de la structure.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2. ComCom des Portes de Sologne : Fonds de concours 2020

Madame le Maire rappelle les différents appels à projets reçus pour l'année 2020 :

Communauté de communes des Portes de Sologne
FONDS DE CONCOURS

La CCPDS propose aux communes membres, pour l'année 2020 de bénéficier d'un fonds de concours (appel à projet reçu début septembre)

Montant maximum attribué à Ligny le Ribault => 30 000 €

1€ Commune = 1€ Fonds de concours
Dépenses d'investissement communal

Département du Loiret
Appel à projet : Volet 3

Cet appel à projets vise à soutenir des projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale et d'intérêt uniquement communal.

Enveloppe annuelle à répartir sur le Canton (7 communes) 219 557 €

Dépenses d'investissement communal

Il est proposé de présenter différents projets et de solliciter le fonds de concours et le volet 3 pour soutenir leur financement

Fonds de concours 2020

- Projet N°1: Installation de jeux pour enfants et d'appareils sportifs ludiques
- Projet N°2 : Changement des postes informatiques
- Projet N°3 : Mise en place de signalétiques et installation de mobilier urbain

Projet N°4 : Changement de l'automate et de l'armoire électrique du château d'eau

Volet 3 du département

Projet N°3 : Mise en place de signalétiques et installation de mobilier urbain

Fonds de concours 2020 : PRESENTATION DU PROJET N°1: Installation de jeux pour enfants et d'appareils sportifs ludiques

Création d'une nouvelle aire de jeux réservée aux enfants 3/12 ans sur un espace public communal :

Objectif : Proposer un nouvel espace pour permettre aux enfants, accompagnés de leurs parents, de profiter d'équipements ludiques et de loisirs avec l'implantation d'une aire de jeux sécurisée.

Remplacement de l'aire de jeux de l'école :

Objectif : Proposer un nouveau jeu qui viendra

Remplacer le jeu de l'école vieillissant. Permettre aux enfants de profiter d'un nouvel équipement ludique et sécurisé dans le cadre du temps scolaire et périscolaire.

Achat d'appareils sportifs et ludiques :

Objectif : s'adapter aux nouvelles pratiques sportives de manière ludique et conviviale en proposant des appareils de fitness plein air spécialement conçus pour être accessibles aux personnes de tous niveaux sportifs et pour une pratique intergénérationnelle ainsi qu'un parcours sportif.

Vu la présentation du projet d'installation de jeux pour enfants et d'appareils sportifs ludiques

Il est proposé aux membres du conseil municipal de constituer un dossier de demande de subvention pour le fonds de concours pour un montant de dépenses subventionnables estimé de **30 000 € HT pour une subvention à hauteur de 50 % soit 15 000 € de subvention.**

Madame le Maire propose de faire des demandes de devis afin de réaliser cet achat et de présenter cette dépense dans le cadre de l'appel à projet du fonds de concours.

Les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité le projet d'**installation de jeux pour enfants et d'appareils sportifs ludiques** et autorisent le Maire à signer tout acte afférant à cette demande et à ce projet.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Fonds de concours 2020 : PRESENTATION DU PROJET N°2: changement des postes informatiques

Délibération N° 2020-051

Il est rappelé du constat fait en 2019 : à savoir que l'ensemble des 3 postes (2 commune et 1 de l'eau) est sous Windows 7 et donc plus de mise à jour possible, cette dépense est inscrite au budget primitif 2020

Il est donc proposé de changer ces postes informatiques

Vu la présentation du projet de changer les postes informatiques

Il est proposé aux membres du conseil municipal de constituer un dossier de demande de subvention pour le fonds de concours pour un montant de dépenses subventionnables estimé de **4 800€ HT pour une subvention à hauteur de 50 % soit 2 400 € de subvention.**

Les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité le projet de **changer les postes informatiques** autorisent le Maire à signer tout acte afférant à cette demande et à ce projet.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Fonds de concours 2020 : PRESENTATION DU PROJET N°3: mise en place de signalétiques et installation de mobilier urbain

Délibération N° 2020-050

Mise en place de signalétiques

Objectif : Remplacer les plaques de rues vieillissantes et installer des nouvelles plaques suite à la campagne d'adressage réalisée en 2019 et la création de nouveaux noms de voies.

Mise en place d'une signalétique nominative pour les bâtiments communaux (Salle Polyvalente, Maison de la Brique et gîte d'étape)

Installer une signalétique pour les parkings de l'église et de la salle de polyvalente.

Installation de mobilier urbain

Objectif : Proposer de nouveaux équipements :

Bancs, poubelles, bornes de propreté canine,...

Vu la présentation du projet de mise en place de signalétiques et installation de mobilier urbain

Il est proposé aux membres du conseil municipal de constituer un dossier de demande de subvention pour le fonds de concours pour un montant de dépenses subventionnables estimé de **20 000 € HT pour une subvention à hauteur de 20 % soit 4 000 € de**

subvention.

Madame le Maire propose de faire des demandes de devis afin de réaliser cet achat et de présenter cette dépense dans le cadre de l'appel à projet du fonds de concours.

Les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité le **projet de mise en place de signalétiques et installation de mobilier urbain** et autorisent le Maire à signer tout acte afférant à cette demande et à ce projet.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Fonds de concours 2020 : PRESENTATION DU PROJET N°4: changement de l'automate et de l'armoire électrique du château d'eau

Délibération N° 2020-054

Changement de l'automate et de l'armoire électrique complète vieillissants et obsolètes.

Vu la présentation du projet de changement de l'automate et de l'armoire électrique du château d'eau

Il est proposé aux membres du conseil municipal de constituer un dossier de demande de subvention pour le fonds de concours pour un montant de dépenses subventionnables estimé de **24 806€ HT pour une subvention à hauteur de 8 600 € de subvention.**

Les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité projet de **changement de l'automate et de l'armoire électrique du château d'eau** et autorisent le Maire à signer tout acte afférant à cette demande et à ce projet.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

3. Aide Départementale : appel à projet Volet 3 (2021)

Mise en place de signalétiques et installation de mobilier urbain

Délibération N° 2020-053

Vu l'appel à projet du Conseil Départemental du Loiret : volet 3 visant à soutenir des projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale (EPCI et syndicats) et d'intérêt uniquement communal.

Considérant que la commune de Ligny-le-Ribault souhaite investir dans **l'installation de mobiliers urbains et la mise en place de signalétiques**

Il est proposé aux membres du conseil municipal de constituer un dossier de demande de subvention pour le volet 3 pour un montant de dépenses subventionnables de **20 000 €HT pour une subvention à hauteur de 60 % soit 12 000 € de subvention.**

Les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité le projet **d'installation de mobiliers urbains et la mise en place de signalétiques** et autorisent le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

4. Travaux école (2020)

Présentation des différents travaux réalisés en régie cet été de l'entrée de l'école (sols, murs sanitaires et couloirs) et divers travaux d'amélioration.

5. Eclairage public

Une présentation des consommations est faite dans le cadre de la campagne de changement des ampoules de l'éclairage public :

Analyse MKW	Conso 2019 (1)	Conso 2020 (1)	Ecart 2019 - 2020	montant 2019 (1)	montant 2020 (1)	Ecart 2019 - 2020
César Finance (César Finance)	1,180	0,387	-0,793	203,71 €	112,73 €	- 90,98 €
Rue César Finance (Patouillis)	1,977	0,696	-1,281	358,25 €	211,64 €	- 146,61 €
Route d'Yvoy (Etang)	2,093	0,975	-1,118	344,02 €	219,73 €	- 124,29 €
Route de Villeny (Cimetière)	1,066	0,340	-0,726	180,81 €	100,21 €	- 80,60 €
Place de l'Eglise (Bourg)	9,619	8,179	-1,440	1 490,81 €	1 333,70 €	- 157,11 €
Rue Général Leclerc (Vignes)	3,847	3,437	-0,410	572,22 €	527,16 €	- 45,06 €
Rue G De Fontenay(Htes Courcelles)	1,465	0,569	-0,896	233,96 €	133,61 €	- 100,35 €
Rue de la Fontaine (Fontaines)	3,855	1,459	-2,396	694,04 €	430,78 €	- 263,26 €
Rue de la Fontaine (Rozieres)	2,287	0,962	-1,325	340,00 €	190,26 €	- 149,74 €
Clos des Muids (Les Muids)	1,606	0,721	-0,885	265,42 €	168,08 €	- 97,34 €
Allée des Pins (Bretèche)	0,595	0,456	-0,139	165,73 €	152,77 €	- 12,96 €
Route LFSA (Detourne)	0,858	0,342	-0,516	142,16 €	60,15 €	- 82,01 €
Total	30,448	18,523	-11,925	4 991,13 €	3 640,82 €	- 1 350,31 €

6. Souvenir Français : subvention plaque à l'occasion du 150ème anniversaire de la guerre de 1870

Délibération N° 2020-055

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de la proposition du Souvenir Français pour la réalisation d'une plaque commémorative :

Enfants de Ligny le Ribault - victimes de guerre de 1870-1871 avec les noms suivants :

BAUDOIN Pierre
BILLET Guillaume
DUFFIER Sylvain
FASSOT Ferdinand

JOURDAIN Alfred
LEPRETE Sylvain
PERDOUX François
PILLE Camille

VALLIER Napoléon
A nous le souvenir
A eux l'immortalité
Le Souvenir Français

Cette plaque sera installée sur le mur au-dessus de la tombe du Soldat Riche au cimetière. Le souvenir français suggère d'en prendre 50% à sa charge. Il est proposé aux membres du conseil municipal de participer financièrement à hauteur de 50% à la réalisation de cette plaque avec le souvenir de Français.

Les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité cette proposition et autorisent le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

7. Consultation du conseil municipal pour la cession d'un chemin rural

Délibération N° 2020-056

Suite à une demande reçue par courrier en mairie d'un administré, souhaitant acquérir un chemin situé sur sa propriété il est proposé aux membres d'étudier cette demande :

La situation géographique de ce chemin est présentée aux membres du conseil :

Le chemin rural est situé route de la Crimée et donne sur le fossé de Tartegout (coordonnées GPS: 47.712618 1.793322), il n'est manifestement pas utilisé par le public d'un avis général puisqu'il donne uniquement sur un fossé.

Compte tenu de cet exposé les membres du conseil municipal sont consultés pour la mise en place d'une procédure de cession de ce chemin.

A l'unanimité les membres valident cette proposition.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

8. Nomination voies et chemins

Délibération N° 2020-057

Afin de poursuivre la campagne d'adressage, il est proposé de nommer des chemins qui ne possédaient pas de noms :

Les propositions suivantes sont :

- Chemin de Chantegrive
- Chemin de la Châtaigneraie
- Chemin de la Haie
- Chemin du Briou
- Chemin du Moulin du Duveau
- Chemin du Tertre

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité ces propositions.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

9. Point sur les services scolaires et périscolaires

Madame Dominique Drupt fait un point sur les travaux et l'organisation du personnel de l'école :
Elle indique qu'un agent technique a réalisé un embellissement de la cour avec la création en régie de décorations.
Elle précise que dans un contexte difficile lié au Covid 19 et aux mesures induites ainsi qu'une démission et deux arrêts maladies, l'équipe est de nouveau complète et opérationnelle, et les services d'accueil périscolaire et scolaire se déroulent dans de bonnes conditions.

10. Délibération étude surveillée – Année 2020-2021

Délibération portant rémunération, des heures de surveillance effectuées par des enseignants dans le cadre des activités périscolaire.

Délibération N° 2020-058

Le Maire rappelle que pour assurer le fonctionnement de l'étude surveillée, il envisage de faire appel, notamment, à des fonctionnaires de l'Education Nationale enseignants qui seraient rémunérés par la commune dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires.

Les communes ont, en effet la possibilité de faire appel à ces personnels pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement. Ces personnels seraient affectés à l'étude surveillée. Cette organisation serait applicable pour l'année scolaire 2020-2021

La réglementation est fixée par le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

La rémunération versée serait égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

Les montants plafonds de rémunération s'établissent ainsi :

Personnels Heure d'enseignement	Taux maximum à compter du 1er juillet 2010
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	21,61 euros
Instituteurs exerçant en collège	21,61 euros
Professeur des écoles : classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,28 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	26,71 euros
Heure d'étude surveillée	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	19,45 euros
Instituteurs exerçant en collège	19,45 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	21,86 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,04 euros
Heure de surveillance	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,37 euros
Instituteurs exerçant en collège	10,37 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	11,66 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	12,82 euros

Le Maire propose de retenir ces montants, Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité pour l'année scolaire 2020-2021, de faire assurer les missions d'études surveillées au titre d'activité accessoire, par des enseignants contre une rémunération égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

11. Point Travaux eau et assainissement

Une information sur l'ensemble des travaux en cours est réalisée par Mr Van HILLE :

Station de traitement de l'eau du forage

Réalisé :

- Remise en état de l'ensemble du système de chloration
- Travaux correctifs sur le système d'air suite à visite de maintenance

- Redéfinition du suivi de la station avec un nouveau tableau de bord

=> **A prévoir :**

- Changement de l'automate voir l'armoire électrique

Château d'eau :

Réalisé:

Changement d'un clapet anti-retour d'origine (1964)

Antennes et les câbles SFR ont été retirés

=> **A prévoir :**

La réfection du dôme intérieur de la cuve du château d'eau qui se dégrade

La nouvelle STEP :

Travaux démarrés 11 juin 2019 pour 15 mois (Prolongation de délai suite à la crise sanitaire liée au COVID-19 => plus de 4 mois de retard :

- Les quatre nouveaux bassins de rhizophytes sont faits et les roseaux ont bien repris.
- Le local technique n'est pas encore achevé
- Les aménagements paysagers à faire
- Un nouveau branchement EDF

Périmètre de Protection de la zone de captage :

- Mise en conformité des ouvrages souterrains (puits et forage)
- Mise en Conformité des cuves d'hydrocarbures des particuliers dans la zone :

=>À prévoir aussi la mise en place d'alarmes, le capotage du forage déjà chiffré et la réfection de la clôture immédiate du forage.

Délibération du périmètre de protection de la zone de captage : subvention pour la mise en conformité des cuves :

Délibération N° 2020-059

Vu l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique, les articles L.210-1 et L.211-1 du Code de l'Environnement, et l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2019-064 sollicitant l'agence de l'eau dans le cadre des travaux d'investissement pour la mise en conformité des cuves.

Vu les modalités d'attribution des aides de l'Agence de l'Eau au titre du 11ème programme d'intervention, et les règles générales d'attribution et de versement des aides,

Vu l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique en date du 19 janvier 2017 instaurant les périmètres de protection pour le captage communal de Ligny-le-Ribault, et notamment son article 3 précisant les servitudes et travaux à réaliser dans le périmètre de protection rapprochée,

La maîtrise d'ouvrage pour ces travaux sera "privée" et assurée par les particuliers concernés.

L'Agence de l'Eau a la possibilité de financer une partie des travaux de mise en conformité des cuves d'hydrocarbures situés au sein du périmètre de protection rapprochée.

Le cas échéant, des conventions de mandat seront établies afin que les aides de l'Agence de l'Eau transitent par la commune de Ligny-le-Ribault avant d'être reversées aux particuliers concernés.

La convention de mandat vise à définir les relations entre la collectivité et l'Agence de l'Eau pour les aides accordées dans le cadre des travaux réalisés. Elle précise les conditions de reversement de ces aides aux particuliers ainsi que du suivi et du contrôle qui sera effectué.

Le détail des coûts estimatifs des travaux se décompose ainsi :

Le montant estimatif des travaux de mise en conformité des cuves d'hydrocarbures suivant les devis établis auprès d'entreprises spécialisées (en date du 02/10/2020) est d'environ 26 000 € HT€. ;

Pour les travaux restant en attente de devis, le montant estimé est de 8 000 €

En considérant une marge de l'ordre de 15 % pour pallier les frais annexes, la révision des prix et les éventuelles dépenses diverses non prévues, le montant global peut être évalué autour de 39 100 € H.T. ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la collectivité participe à ces travaux en finançant une partie du reste à charge : déduction faite de l'aide de l'Agence de l'Eau (estimée à 50 % suivant le programme en vigueur), la collectivité pourrait ainsi

abonder le montant restant dans la limite d'un maximum de 80 % d'aides publiques, soit une participation communale de 30 % et un reste à charge du particulier de 20 %.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCEPTE que la commune de Ligny-le-Ribault participe financièrement suivant les montages proposés.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mandat avec l'Agence de l'Eau pour la réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers (cuves d'hydrocarbures).

SOLLICITE les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le dossier de travaux sous Maîtrise d'ouvrage privée concernant la mise en conformité des cuves d'hydrocarbures situés au sein du périmètre de protection rapprochée de son captage d'alimentation en eau potable.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

12. Urbanisme : Scot et PLUi

Madame Minière, adjointe en charge de l'urbanisme fait un point sur les travaux du SCoT et du PLUi

12/ Urbanisme : SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes des Portes de Sologne planifie l'aménagement et le développement du territoire à 20 ans. C'est un document important qui s'impose aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Une enquête publique a été organisée pour informer la population et recueillir ses observations et propositions sur le projet du SCoT :

Ouverture de l'enquête : Mercredi 4 mars 2020 → COVID 19 - Suspension de l'enquête : Mercredi 4 mars 2020 → Reprise de l'enquête : Mercredi 20 août 2020 → fin de l'enquête : Lundi 21 septembre 2020

les moyens pour donner son avis : courriers, mails, cahier de concertation en mairie.

- 2 permanences ont eu lieu avec un commissaire enquêteur :
 - 1 à la Ferté Saint Aubin
 - 1 à Jouy le Potier

Rappel des éléments constituant le dossier du SCoT :

- Pièce n°1 : introduction
- Pièce n°2 : diagnostic
- Pièce n°3 : Etat initial de l'environnement
- Pièce n°4 : Evaluation environnementale
- Pièce n°5 : justifications des choix retenus
- Annexe pièce n°6 : définition des enveloppes urbaines existantes
- Pièce n°6 : Réseaux des techniques
- Synthèse diagnostic agricole
- Diagnostic agricole
- Pièce n°7 : PADD
- Pièce n°8 : DSDC
- Pièce n°9 : DSDC
- Atlas SCoT
- Bilan de la concertation
- Receuil des avis PPA et communes
- Ann. de l'avis de l'évaluation environnementale
- Portes à Compagnon de l'Etat
- Réponses fiche urbanisme

=> Télécharger les documents : <http://cc-lafertesaintaubin.fr/index.php/82-carousel/454-enquete-publique-scot-2>

30

12/ Urbanisme : PLUi

En se lançant dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Communauté de Communes va définir le devenir de son territoire à horizon 2030/2040

Le PLUi est un document qui définit et réglemente l'usage des sols et la spécificité de chaque commune. L'objectif du PLUi est de faire émerger un projet de territoire partagé prenant en compte les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités du territoire. C'est pourquoi il couvre l'intégralité du territoire de la communauté de communes.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal ou éventuellement intercommunal comme c'est le cas pour la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Vous pouvez suivre les évolutions et retrouver toutes les informations concernant le PLUi sur un site dédié : <http://participation.institut-auddice.com/PLUi-Portes-de-Sologne>

13. Communication :

Préparation de la Gibelotte, il est rappelé que le format initial sera conservé. Les associations comme les élus vont être sollicités afin de transmettre photos et articles. Il est précisé qu'une consultation a été réalisée en 2008 et qu'une évolution du graphisme et des illustrations a été réalisée en décembre 2016.

En raison de la complexité de travail, de son obsolescence graphique et ses mises à jour coûteuses, la Commission travaillera sur la rénovation du site internet communal et précise l'estimation du temps de travail qui sera de 2 ans environ! La Gibelotte sera la deuxième priorité pour le courant de 2021.

La Commission travaille également sur l'organisation d'un spectacle et tiendra compte de la situation sanitaire.

Le nouveau blason et le nouvel écusson sont présentés. L'écusson est d'ailleurs intégré sur les maquettes des futures plaques de rues et chemins.

14. Règlement intérieur

Délibération N° 2020-060

Vu la délibération du N° 2020-026 pour l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Vu la demande de précisions sur l'espace réservé à la communication dans l'article 23 de ce règlement.

Il est proposé comme suit :

1/3 de page format Gibelotte soit 1754 caractères ou espaces

Titre : Parole à l'opposition

Les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité cette proposition

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

15. Tourisme et fleurissement

Madame Drupt en charge du tourisme et du fleurissement fait un point :

Tourisme :

Concernant l'exposition : malgré la crise sanitaire et l'annulation de la Sainte Anne et autres manifestations, 507 visiteurs se sont rendus à l'exposition. Un travail est en cours concernant la prochaine exposition.

Fleurissement :

2 projets pour la fin de l'année : pieds de murs et trottoirs et monument Croix de Lorraine

=> la prochaine réunion aura lieu dans le mois d'octobre

=> et les Plantations d'automne vont commencer avec les couleurs : rouge jaune orange

16. Amicale du personnel CCPS => désignation représentant élus

Délibération N° 2020-061

Vu l'article 6 des Statuts de l'association de l'amicale du personnel de la Communauté de Commune des portes de Sologne :

Des membres désignés parmi les conseillers (municipaux et intercommunaux) de chaque collectivité pour la durée de leur mandat et tant que les délégations n'ont pas été retirées : 2 représentants pour La Ferté Saint-Aubin, 1 représentant pour chaque autre collectivité, 1 représentant communautaire soit 9 représentants au total. Des suppléants sont désignés pour chaque représentant par les conseils municipaux et communautaire.

Considérant qu'il est demandé à la commune de Ligny le Ribault de proposer 1 titulaire et 1 suppléant,

Il est proposé comme suit :

- Membre titulaire : Theffo Jean-Marie
- Membre suppléant : Dominique Drupt

Les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité cette proposition

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

17. Opérations budgétaires

Délibération N° 2020-062

Décision modificative N°1 : budget eau et assainissement

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de l'eau et l'assainissement,

Vu la nécessité de réaliser des remboursements et d'annuler des titres sur l'exercice antérieur,

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020.:

Section de fonctionnement – Dépenses

673	titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 1000 €
61523	Entretien et réparations de réseau	- 1000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité AUTORISE cette décision modificative suivante :

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération N° 2020-063

Admission en non-valeur : budget eau et assainissement

Monsieur le Trésorier La Ferté- Saint-Aubin informe la commune que des créances sont irrécouvrables.

Les admissions en non-valeur sont les créances irrécouvrables correspondant aux titres émis par la commune mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Dans le cas présent, le montant de la facture est inférieur au seuil des poursuites ou les redevables décédés.

Il est demandé donc au Conseil Municipal de bien vouloir accepter ces admissions en non-valeurs dont détail ci-après :

Montant total 394.28 € à porter au compte 6541

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité AUTORISE cette décision modificative suivante :

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération N° 2020-064

Décision modificative N°2 : budget communal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune

Vu la nécessité de régler comme prévu lors de la délibération N°2020-013,

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020 :

Section de fonctionnement – Dépenses :

6713	Secours et dots	+4500
6132	Loyer et location immobilière	-4500

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité AUTORISE cette décision modificative suivante :

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération N° 2020-065

Versements subventions SHOL et MFR de Gien

Afin de pouvoir verser les subventions (oublis d'inscription de ces montants pour ces 2 associations) Il est proposé les montants suivants pour :

La SHOL Orléans => 70 €

LA MFR de Gien => 120 €

Les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité le versement de ces subventions

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

18. Informations et questions diverses:

Monsieur Durant des Aulnois réalise un point budgétaire.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal sur la composition des commissions électorales et précise les noms des membres de la commission des impôts conformément au retour de la Préfecture.

Concernant le dossier sécheresse 2019, Madame le Maire rappelle qu'elle a envoyé un courrier à Monsieur le Préfet, afin de faire remonter son mécontentement sur le fait que la commune de Ligny le Ribault n'ait pas été reconnue en catastrophe naturelle, alors que des communes limitrophes l'ont été au moins pour une période de l'année 2019.

Elle précise qu'à ce courrier, une réponse du Ministère de l'Intérieur (Direction générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crises), s'appuyant à nouveau sur des relevés est venu confirmer que notre commune n'est définitivement pas reconnue en état de catastrophe naturelle sécheresse pour l'année 2019.

Enfin, Madame le Maire informe que la commune a reçu le Label « Village de caractère du Loiret », des panneaux seront donc installés aux entrées de villages et la Tuilerie de la Bretèche reconnue patrimoine remarquable se voit attribuer un lutrin descriptif à l'attention du public.

Séances levée à 22h00

**Anne Gaborit,
Maire**

